



Lorsqu'on est bénévole cette question reste complexe. Le CRDVA met à votre disposition un dispositif d'accompagnement à la fonction primo-employeur pour les associations.

## CLUB DES PRIMO-EMPLOYEURS

## ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DES RESPONSABILITÉS EMPLOYEURS

Pour préparer l'embauche, s'informer sur les responsabilités employeurs, gérer ou développer l'emploi, partager des compétences, le Club des primoemployeurs met à votre disposition :

- □ **RDV individualisés** réguliers pour faire le point sur vos évolutions
- □ Formations thématiques gratuites sur les obligations employeurs (établir son contrat de travail, connaître les CCN, repérer les aides à l'emploi possibles...)
- □ Ateliers d'échange de pratiques, de moyens techniques ou humains entre membres du CPE
- □ Adhésion gratuite à IMPACT EMPLOI (hors émission bulletin de salaire) qui permet de déléguer la réalisation de ses bulletins de salaire, de payer ses charges, et de déclarer ses données sociales.
  - → De 0 à 19 équivalents temps plein
  - → Ouvert aux assos adhérentes de la Lique

## **IMPACT EMPLOI**

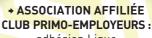
## TRAITEMENT DES BULLETINS DE SALAIRES ET CHARGES SOCIALES DES ASSOCIATIONS NON SPORTIVES DU VAR

Tiers de confiance de l'URSSAF, nous réalisons les fiches de salaire ainsi que les déclarations trimestrielles et annuelles en lien avec la nouvelle obligation de DSN à partir de vos éléments d'information.

Ce dispositif s'adresse aux employeurs associatifs de moins de 19 salariés ETP.



- → De 0 à 19 équivalents temps plein
- → Ouvert à tous



adhés<mark>io</mark>n Li<mark>gu</mark>e et 10€ le bulletin de salaire

ASSOCIATION NON AFFILIÉE
IMPACT EMPLOI : adhésion 100€
 à IMPACT EMPLOI et 15€ le
 bulletin de salaire